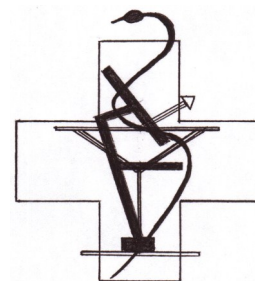


L'ÉCHO



Des Pharmacies et des Laboratoires d'Analyses Médicales

DECEMBRE 2009

N° 149

Sommaire

EDITO :

Une bonne année 2010 ? _____ P. 1

OFFICINES :

Non les médicaments ne sont pas des produits comme les autres _____ P. 2

La formation du préparateur en pharmacie _____ P. 3-6

LAM :

Compte rendu paritaire LAM du 2 décembre 2009 _____ P. 7-8



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 0765 7021

Commission Paritaire : 1110S07701

Directeur de publication : Maurice DEMUYNCK

Imprimé par nos soins : FNIC CGT

case 429 - 263, rue de Paris

93100 Montreuil

E-mail : fnic@cgt.fr

Site : <http://www.fnic.cgt.fr>

édito

● UNE BONNE ANNÉE 2010 ?

L'année 2009 a été tout à la fois marquée par de nombreuses attaques contre le monde du travail, mais également par des mobilisations au cours du premier semestre, jamais égalées.

Les coups portés par le gouvernement tout au service du MEDEF ont particulièrement visés toute la protection sociale, et le budget 2010 voté par le parlement va encore accentuer les difficultés pour les salariés et les familles.

A partir du 1^{er} janvier 2010, le forfait hospitalier va passer de 16 à 18 euros, une nouvelle vague de déremboursements à 15 % va concerner quelque 110 médicaments jusqu'à présent remboursés 35 %, imposition des indemnités des accidentés du travail.

Les « négociations » sur les salaires quelle que soit la branche sont conformes à la préconisation de Parisot : « + 0.5 % pour le SMIC, une saine mesure ! »

Dans les LAM, la réunion s'est déroulée le 2 décembre (voir le compte rendu dans ce numéro de l'Echo). Pour les officines, la réunion se déroule le 13 janvier 2010.

Dans le même temps, le patronat va bénéficier de 17 milliards de cadeaux supplémentaires avec la fin de la taxe professionnelle !

Ainsi, les taxes, les impôts, les bas salaires, l'intensification du travail consécutive aux suppressions d'emplois, financent les cadeaux, les exonérations et les profits.

La politique antisociale du gouvernement risque bien de se poursuivre en 2010 ; en ligne de mire, les retraites et la Sécurité Sociale.

Les salariés des Officines et des LAM subissent souvent, dans un tel contexte, la « double peine ». Victimes en tant qu'assurés, victimes en tant que salariés et au regard des différentes négociations en cours au niveau des 2 branches, il est clair que nos chers patrons veulent nous faire payer les factures !

Si chacun a conscience que la crise a bon dos afin de nous mettre à contribution, de casser l'emploi, le devenir de nos industries, nous devons dès maintenant nous mettre en ordre de bataille pour que 2010 ne soit pas l'année de tous les dangers.

Plus que jamais, pour nous faire entendre, que ce soit dans les entreprises ou dans les branches, il est nécessaire de renforcer la seule organisation susceptible de créer un véritable rapport de forces. Proposer l'adhésion à la CGT à vos collègues de travail, c'est le plus beau cadeau et le plus utile. Penchez-y en ce début d'année.

Pour cette nouvelle année, la Fédération ainsi que les camarades des collectifs des branches des officines et des LAM, adressent à chacune et à chacun d'entre vous tous leurs vœux de santé, de bonheur et de succès dans tout ce que vous pourrez entreprendre !



● NON, LES MÉDICAMENTS NE SONT PAS DES PRODUITS COMME LES AUTRES.

Une nouvelle campagne organisée par l'UNPF, l'UPSO et le Collectif des Groupements vient d'être lancée avec de nombreuses affiches visant les prétentions de LECLERC de vendre des médicaments en grande surface.

La CGT s'est largement exprimée au travers des numéros 146 et 147 de l'Echo.

Nous sommes contre toute banalisation du médicament et nous œuvrons pour que l'officine reste un espace de santé au service des patients, dans le cadre d'une réelle politique de santé publique.

Nous dénonçons également les risques qu'une telle opération peut engendrer, qu'ils soient sanitaires ou de remise en cause des pharmacies rurales ou de quartier, personne n'est dupe sur les promesses de baisse des prix !

L'actualité récente a fait largement état des procédures judiciaires engagées contre les principales chaînes de supermarchés concernant leurs prix et comment ils arrivent à les augmenter sans que ni les consommateurs, ni les producteurs y trouvent leur compte.

Mais, cela ne veut pas dire que la situation actuelle nous satisfasse. La création de méga pharmacies, les dérives mercantiles qui se développent ces dernières années, sont en fait des bons arguments pour ceux qui réclament la possibilité de vendre des médicaments à bas prix.

Chacun sait combien les laboratoires pharmaceutiques s'impliquent dans ce type de processus, ce qui leur permet ainsi d'échapper à l'exigence d'une vraie transparence sur les prix !

Donc, si la CGT est d'accord avec le slogan « **NE LAISSEZ PAS FAIRE MAIN BASSE SUR VOTRE SANTE** », l'affiche fait référence aux questions de la compétence et de la disponibilité, ce que les employeurs ne reconnaissent jamais. C'est là que le bât blesse !

LES SALARIÉS DE LA BRANCHE RECLAMENT LEUR DU ET EXIGENT QUE LA MAIN S'OUVRE POUR RÉPONDRE AUX REVENDICATIONS.

Que ce soit en matière de salaires, de reconnaissance des qualifications, des formations initiales et qualifiantes, de la rémunération des gardes, astreintes et des compensations de l'amplitude des horaires de travail imposée,

ON NE PEUT PAS DIRE

QUE LES PHARMACIES

SOIENT EXEMPLAIRES.



Il suffit de regarder la grille de salaires (valeur au 1^{er} janvier 2009) que les chambres patronales refusent d'actualiser au-delà des augmentations du SMIC et, malheureusement, celui-ci correspond presque toujours aux salaires réels pratiqués.

La CGT dans les réunions paritaires de branche ne cesse de réclamer, comme dans les autres professions un barème de salaires dont le premier coefficient débiterait à 1.600 euros. Est-ce trop pour vivre à notre époque ? Est-ce trop au regard des responsabilités engagées par tous les salariés qui travaillent dans les pharmacies ?

Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet lors de la prochaine paritaire qui se déroulera le 13 janvier 2010.



● LA FORMATION DU PRÉPARATEUR EN PHARMACIE.

Le Collaborateur du Pharmacien, hors le Pharmacien adjoint, porte aujourd'hui le nom de Préparateur en pharmacie.

Sa fonction, autrefois axée principalement sur la préparation, a beaucoup évolué. Ses compétences se sont élargies. La physionomie du métier a changé. Le diplôme actuel et son contenu sont totalement obsolètes, la durée de la formation est trop courte, des matières essentielles ne sont pas étudiées au cours de la formation, d'autres doivent être approfondies et certaines allégées.



Fort de ce constat, notre organisation préconise deux voies de réflexion :

- ❑ Un diplôme de niveau BTS permettant la délivrance du médicament suivi d'une année de licence professionnelle à orientation soit vers l'officine, soit vers l'hôpital.
- ❑ Ou sortir du cadre de l'Éducation Nationale en créant un diplôme dépendant du Ministère de la santé en trois ans du niveau de la licence professionnelle. Un diplôme de la santé semblerait plus adapté pour ne pas avoir un préparateur à 2 vitesses (BTS et licence).

Après maintes sollicitations de notre organisation, les ministères concernés (Santé et Éducation Nationale) ont enfin décidé de mettre en place une sous commission de la 20^{ème} commission consultative pour se pencher sur l'évolution de notre profession.

Les travaux de la CPNE FP ont permis à Monsieur Gavrilovic de l'IGEN et aux membres de cette sous commission de rédiger un référentiel des activités professionnelles qui sera présenté à la réunion plénière de la commission professionnelle consultative des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux qui se tiendra le 21 janvier 2010 au Ministère de l'Éducation Nationale.

Restera avant la poursuite des travaux, à se mettre d'accord entre les représentants patronaux, les représentants des organisations syndicales représentatives des salariés et les représentants des deux ministères sur le niveau final du diplôme de notre profession.

Notre organisation entend prendre toute sa place dans cette négociation et peser d'une manière décisive sur des choix si importants pour l'avenir de la profession, de la pharmacie et de la santé publique.

Pour information, vous trouverez dans ce numéro de l'ECHO, les thèmes prioritaires de formation pour 2010.

● THÈMES PRIORITAIRES DE FORMATION ANNÉE 2010.

Code	Thèmes prioritaires 2010 Formations liées au médicament	Plan	DIF
111	Les enseignements post universitaires	oui	oui
112	Les grandes pathologies	oui*	oui
113	Pharmacologie	oui*	oui
114	Interactions médicamenteuses	oui*	oui
115	Indications/Contre indications	oui*	oui
116	Les nouvelles thérapeutiques et les médicaments à statut particulier	oui*	oui
117	La médication familiale	oui*	oui
118	Hospitalisation/Maintien à domicile/Réseau ville/hôpital	oui*	oui

Code	Thèmes prioritaires 2010 Formations liées au médicament	Plan	DIF
119	Les compétences complémentaires : Homéopathie	oui	oui
	Phytothérapie	oui*	oui
	Dermatologie	oui*	oui
	Vétérinaire	oui*	oui
131	Démarche pharmaceutique : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> assurance qualité <input type="checkbox"/> Dossier pharmaceutique <input type="checkbox"/> observance 	oui*	oui

* Versement d'une indemnité forfaitaire de salaire à compter de la 3ème journée de formation pour la durée totale de la formation sur un thème donné.

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Pharmacie d'officine CPNEFP du 12.10.2009.



Officines

Code	Thèmes prioritaires 2010 Formations liées au médicament	Plan	DIF
119	La compétence complémentaire : Diététique	oui*	oui

* Versement d'une indemnité forfaitaire de salaire à compter de la 3^{ème} journée de formation pour la durée totale de la formation sur un thème donné.

Code	Thèmes prioritaires 2010 Formations liées aux activités hors médicament	Plan	DIF
122	Secourisme	oui	oui
123	Hygiène alimentaire/nutrition	oui	oui
124	Cosmétologie	oui	oui
125	Soins des animaux	oui	oui
126	Mycologie	oui	oui
127	Botanique	oui	oui
119	Les autres compétences complémentaires : Audioprothèse	oui	oui
	Optique	oui	oui
	Orthopédie	oui	oui

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Pharmacie d'officine CPNEFP du 12.10.2009.

Officines

Code	Thèmes prioritaires 2010 Formations liées aux activités hors médicament	Plan	DIF
121	Communication appliquée à l'officine	oui	oui
133	Gestion des stocks	oui	oui
135	Législation pharmaceutique	oui	oui
136	Langues étrangères	oui	oui
137	Gestion administrative et comptable de l'officine	oui	oui
138	Informatique/Bureau/Internet	oui	oui
	Techniques de gestion, d'achat et de vente appliquées au préparateur en pharmacie.	oui*	oui

* Versement d'une indemnité forfaitaire de salaire et des frais annexes.

Code	Thèmes prioritaires 2010 Formations diplômantes	Plan	DIF
BP	Brevet Professionnel de préparateur en pharmacie	oui*	oui
DU	Diplômes universitaires	oui	oui
CD	Conseiller(ère) en dermocosmétique	oui	oui
CQP	CQP de conseiller(ère) en dermatologie et cosmétique**	oui*	oui

Pour le CQP : prise en charge des frais annexes selon barème OPCA à compter de la rentrée de la prochaine vague de formation.

** Le CQP de conseiller(e) dermatologie et cosmétique est éligible à la période de professionnalisation et au contrat de professionnalisation et peut être pris en charge sur le plan de formation.

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Pharmacie d'officine CPNEFP du 12.10.2009.



● COMPTE-RENDU PARITAIRE LAM DU 2 DÉCEMBRE 2009.

Délégation FNIC-CGT :

Florence BONAVENT (Secrétaire Fédérale), Martine COLLIN, Luc DURIEUX, Jean Yves LE CAM, Gilles HELLIER (Secrétaire Fédéral).

Après approbation du compte-rendu de la réunion du 22 octobre 2009, à l'exception de la délégation CGT qui n'avait pas participé à la paritaire afin de s'inscrire pleinement dans la journée d'actions CGT sur le devenir industriel, nous avons examiné l'ensemble des points à l'ordre du jour :

Rapport du cabinet GESTE sur l'emploi des seniors :

Ce document a pour objectif de donner à la branche des laboratoires d'analyses biologiques et médicales des pistes pour son accord sur la promotion de l'emploi des seniors. En effet, l'entrée en vigueur de l'article 87 de la Loi n°2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la Sécurité Sociale pour 2009 en faveur de l'emploi des salariés âgés, par la parution des décrets d'application en date du 20 mai 2009 **entraîne une urgence pour la branche à négocier sur l'emploi des seniors pour éviter la pénalité financière aux entreprises entre 50 et 300 salariés.**

Les données utilisées pour réaliser ce document sont issues des données INSEE (avec les données sur les salariés, temps de travail, répartition par âge, par sexe, répartition par taille d'entreprises, etc.), des données provenant de l'OPCA PL sur la formation, des données des précédents rapports de branche (ceux réalisés par la branche et le PSB 2007 de l'OPCA PL), et les données transmises par la caisse de retraite Mornay.

Ce document mérite une analyse plus profonde que nous ne manquerons pas de faire lors d'une prochaine réunion CGT, notamment sur le fait qu'avec 42 % des effectifs qui ont plus de 45 ans, la question de l'emploi et de la formation est centrale pour la gestion des ressources humaines, dont l'importance dépasse le cadre législatif fixé par la loi du 17 décembre 2008.

La branche est, de facto, confrontée d'ores et déjà à gérer des populations qui sont en seconde partie de carrière, sans doute à réunir les conditions nécessaires à une bonne transmission des savoir-faire qui passe par l'embauche des jeunes.

Les données portant sur les pratiques RH telles que l'accès à la formation, le recrutement et le temps partiel, montrent des disparités pour les seniors, qu'il s'agit d'analyser notamment dans le cadre de la lutte contre les discriminations. A titre d'exemple, les données sur le recrutement et sur l'accès à la formation montrent clairement une forte baisse du pourcentage de salariés à partir de 45 ans.

Pour rappel, nous considérons que cette question pose le problème global de l'emploi au travers :

- De l'augmentation du chômage,
- Des difficultés pour les jeunes à trouver un emploi,
- Du développement des plans de suppressions d'emplois,
- De l'explosion de la précarité sous toutes ses formes.

De surcroît, au-delà des considérations « louables », se cachent des aspects pervers :

- Mise en place de bilan de compétences pour les salariés les plus âgés (porte ouverte pour se débarrasser des salariés devenus moins « performants ».)
- Exigences du patronat à bénéficier de nouvelles aides pour embaucher des seniors (peut-être ceux licenciés auparavant ?).

Enfin, on peut constater que dans aucune branche, le patronat n'a accepté d'aborder dans la négociation les aspects de la pénibilité et du stress au travail ouvrant droit à des départs anticipés !

Présentation des comptes IPGM pour l'année 2008 et proposition d'expertise de la convention d'assurance de la branche :

Le régime de prévoyance IPGM affiche une situation saine qui doit permettre une meilleure adéquation entre les prestations et les cotisations sans que celles-ci augmentent.

Par contre, la chambre patronale demande à la commission paritaire de financer une expertise juridique sur les contrats d'assurance de la branche afin d'écartier le risque de paiement important de taxes sur les cotisations lié à la non séparation des comptes prévoyance et santé. 2 cabinets d'expertise ont fait des propositions, la délégation CGT s'est abstenue lors de la désignation de l'expert en faisant remarquer que ces expertises devraient être financées par le patronat et non par le budget de la commission paritaire.

A partir de cette expertise, il y aura établissement de 2 nouveaux contrats dont le contenu social doit rester à la seule prérogative de la commission et non des experts.

Avenant sur le paritarisme :

La chambre patronale propose de baisser de 0,03 % à 0,02 % les cotisations pour le fonctionnement du paritarisme. Un avenant à l'accord a été mis à la signature des organisations syndicales. La CGT n'a pas signé cet avenant, en conformité avec la décision de ne pas signer l'accord initial, d'autant plus qu'il entérine une baisse de la cotisation de la chambre patronale.

Texte sur le transport :

Sur ce point, nous sommes en attente de la proposition unilatérale des patrons qui rappellent au passage, que le temps de transport n'est pas considéré comme du travail effectif et qu'il n'est pas question d'imposer des dispositions par un accord de branche à l'ensemble des LAM.

La CGT a rappelé que les salariés subissaient la mobilité dans le cadre des regroupements de laboratoires et qu'ils existaient des dispositions légales sur l'indemnisation du temps de transport au niveau national :

- ❑ Prise en charge de 50 % de la carte orange en région parisienne ou chèque transport pour la province.

En plus de ces dispositions, la CGT a demandé l'indemnisation totale du transport lorsque le salarié doit se rendre dans un laboratoire autre que celui pour lequel son contrat de travail a été établi, si celui-ci se trouve hors zone de sa carte orange, ou lorsque le salarié doit changer de laboratoire en cours de journée. Ce déplacement doit être considéré comme du temps de travail effectif.

Négociation salariale :

Pour la CGT, la demande faite de 5 % sur toute la grille à la dernière paritaire, première étape pour aboutir aux 1600 €, reste pleinement justifiée, compte tenu des éléments connus à ce jour sur l'évolution du coût de la vie.

Les autres Organisations Syndicales restent dans leurs revendications minimalistes, CFE/CGC 1,35 %, CFTC 0,9%, CFDT 2 %, FO 2 %. Revendications auxquelles il faut retrancher la proposition patronale du mois de juillet de 0,5 % pour 2010.

Après une interruption de séance, les patrons campent sur leur position de juillet 2009 argumentant des coûts liés aux regroupements de laboratoires et aux changements futurs de nomenclatures des actes de biologie.

A l'exemple de ce qui a été fait par nos camarades des laboratoires Manceaux, lorsque les salariés s'organisent dans la CGT, il est possible de peser sur les décisions patronales.

Renforcer et créer la CGT dans les LAM doit être un objectif de l'année 2010.

Les prochaines dates de réunions paritaires LAM pour 2010 sont les suivantes :

PLENIERES	PREPARATOIRES
4 février	3 février
2 juin	1 ^{er} juin
30 septembre	29 septembre
25 novembre	24 novembre